



INTERVENTION DU PÔLE DES RETRAITÉS

Dès l'introduction de votre rapport, il apparaît que le principe de convergence entre personnes handicapées et personnes âgées est abandonné : « Le dispositif ne doit rien coûter aux finances publiques ». Les deux premières parties de votre rapport peuvent faire consensus. Vous décrivez le contexte socio-économique et vous dénoncez les dysfonctionnements du système actuel.

La troisième partie qui regroupe les propositions de la mission nous amène à formuler des réserves et des oppositions.

Le développement de la prévention, dont on parle depuis longtemps est évidemment positif, à condition qu'il ne reste pas au stade de la proposition, comme c'est le cas actuellement.

En ce qui concerne les politiques de prise en charge des personnes âgées dépendantes à travers les ARS (agences régionales de santé) il faut attendre pour en voir les effets.

Mais d'ores et déjà, plusieurs propositions contenues dans le rapport sont inacceptables.

Le retour du recours sur succession risque fort de décourager à nouveau de nombreuses personnes âgées à demander l'APA (aide personnalisée à l'autonomie). Elles resteront ainsi sans aide et glisseront donc plus vite vers la grande dépendance. C'est de plus désigner comme responsables de leur dépendance les personnes concernées, comme les malades sont eux-aussi pénalisés.

Est-on coupable d'être malade ou d'être dépendant ?

L'assurance obligatoire c'est la fin du caractère universel de la prise en charge de la dépendance, et l'aggravation des inégalités. Plus l'assurance sera protectrice, mieux sera assurée la prise en charge.

Les nouveaux prélèvements envisagés vont encore aggraver la situation de nombreux retraités déjà en grandes difficultés financières.

La suppression du GIR 4 est en contradiction avec la volonté de développer la prévention.

Pour nous la dépendance doit être gérée au sein de la Sécurité sociale et son financement doit se faire dans le cadre de la solidarité nationale.

Le financement de la dépendance, comme le financement des retraites, demande des recettes nouvelles, qui existent.

Mais il s'agit là d'un choix de société et d'un nouveau partage des richesses !

RÉPONSE DE MADAME ROSSO-DEBORD

Depuis vingt ans, la classe politique a fait preuve d'irresponsabilité. Il n'y a pas eu de prévision financière alors que la prévision démographique était fiable.

Il n'y a pas de projet gouvernemental élaboré à ce jour. Il faut faire un effort de vérité et lever les tabous.

La création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale est une bonne idée qui n'est pas réalisable dans la situation financière actuelle du pays.

La création de l'APA dans un élan de générosité a été positive mais le financement pérenne n'a pas été prévu.

Il faut que cesse la cacophonie actuelle, entre les financements départementaux, la journée de solidarité et la CNSA.

La loi de 2005 sur la convergence personnes âgées, personnes handicapées a été votée à l'unanimité, mais pour « tirer » la convergence vers le haut chaque plan d'aide représente 12 000 à 15 000€. Comme 1,5 millions de personnes sont concernées, c'est actuellement impossible.

Cela ne le serait que dans un « monde merveilleux ! »

Il faut poser les données du problème :

Il n'y aura pas d'augmentation de la pression fiscale. L'Etat s'est engagé à revenir à l'équilibre.

Si la pression fiscale augmentait, la « note » de la France se dégraderait et elle devrait emprunter à des taux plus élevés.

Ce débat sur la prise en charge de la perte d'autonomie est un débat d'importance que j'aurais souhaité voir repousser à 2012.

Les propositions financières présentées dans le rapport ne sont pas cumulatives, des choix seront faits :

- le relèvement du taux de la CSG appliqué aux retraités imposables.

Comment expliquer qu'un couple de jeunes actifs rémunérés au SMIC acquitte une CSG plus élevée ?

Pourquoi les retraités, et certaines professions, ne participent pas à la journée de solidarité. Il serait juste de faire payer tout le monde.

- la reprise sur succession

Pourquoi les plus riches ne participeraient-ils pas plus au financement ?

Le patrimoine évalué à 100 000€ n'est pas figé. Il fallait fixer un chiffre qui peut évoluer.

Par contre le maximum de recouvrement fixé à 20 000€ est un butoir incontournable.

La durée moyenne de vie pendant laquelle on perçoit l'APA est estimée à 18 mois et le reste à charge à 1500€ par mois environ.

Une APA « socle » serait versée à tout le monde et une APA « plus » à ceux qui acceptent la reprise sur succession.

- une incitation fiscale à contracter une assurance vie.

40% des retraités en possède une. Si l'assurance vie est servie en rente, elle est surtaxée. Si la rente est consacrée à la prise en charge de la perte d'autonomie, elle sera détaxée.

- la mise en place d'une assurance obligatoire à partir de 50 ans

Il existe déjà 5 millions d'assurances « dépendance » en cours. Mais elles ne sont pas rentables.

La rendre obligatoire permettrait de mettre en place un fonds de garantie.

L'expertise et l'indexation de ce fonds reviendraient à la puissance publique.

Le dispositif serait privé/public.

Le fonds de garantie permettrait de prendre en charge les plus démunis qui n'auront pas les moyens de payer une assurance.

Quant au développement de la prévention c'est le choix de gagner en qualité de vie. Elle n'est pas assez importante en France.

Si elle se développe considérablement le GIR 4 n'aura plus de raison d'être.

Il reste aussi à développer la filière gériatrique, qui est sinistrée : augmentation du « numéris clausus » et revalorisation des médecins gériatres.

Compte rendu de l'audience accordée au Pôle des retraités par Mme Valérie Rosso-Debord, députée, qui a présenté un rapport sur la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Après de nombreux reports, une audience entre Mme Valérie Rosso-Debord, présidente de la mission d'information sur la prise en charge des personnes âgées dépendantes, créée par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale et le pôle des retraités a eu lieu lundi 10 novembre 2010.

Le rapport présenté est, malheureusement, toujours d'actualité même après le changement de responsable du dossier « dépendance ».

C'est vraisemblablement la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, Roselyne Bachelot qui va le traiter, Nora Berra étant maintenant secrétaire d'Etat chargée de la santé.